

Informations de base	
2017/2741(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Exemption de certaines banques centrales de pays ou territoires tiers, dans le cadre de leur politique monétaire, de change et de stabilité financière, des obligations de transparence pré-négociation et post-négociation Complétant 2011/0296(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/06/2017	Publication du document de base non-législatif	C(2017)03890	
12/06/2017	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
14/06/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/07/2017	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
20/09/2017	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2741(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0296(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/8/10194

--

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2017)03890	12/06/2017	